



Amiens, le 3 octobre 2016

Madame Marion DUBOIS-PAGER IA-IPR, LV, anglais

à l'attention de

Mesdames et Messieurs les professeurs d'anglais en BTS CG

s/c du chef d'établissement

Rectorat

Inspection Pédagogique Régionale

Secrétariat des IA-IPR Tél. 03 22 82 39 70 Fax. 03 22 82 37 54 Mél. ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard d'Alsace Lorraine 80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture : 8h00 à 18h00, du lundi au vendredi Objet : épreuve orale ponctuelle d'anglais du BTS CG – session 2017 (sous épreuve E12 Langue vivante étrangère obligatoire - anglais)

Madame, Monsieur,

Vous enseignez en seconde année de BTS CG (Comptabilité Gestion). Les supports destinés aux épreuves orales ponctuelles des BTS tertiaires seront élaborés et validés selon les mêmes procédures que l'an dernier.

Toutefois, nous attirons votre attention sur l'épreuve orale E12 (Langue vivante étrangère obligatoire - anglais). Cette épreuve orale prendra appui sur un texte et/ou document en anglais, de <u>nature écrite</u>, en lien avec le domaine professionnel et relevant de l'aire anglophone. (Voir *Objectifs et Modalités d'Evaluation*, p.97 du référentiel à télécharger sur http://www.sup.adc.education.fr/btslst/)

Il convient toutefois de ne pas négliger l'entrainement à la compréhension de l'oral dans la formation des étudiants en poursuivant les entrainements à partir de vidéos et de documents audio.

Les professeurs d'anglais intervenant en 2^{nde} année de BTS CG seront convoqués à une réunion d'information dans le courant du premier semestre, afin de travailler à l'harmonisation des situations d'évaluation.

Soyez assurés de toute ma confiance,

Marion DUBOIS-PAGER